



PK Biel CP Bienne

Pensionskasse der Stadt Biel

Caisse de pension de la Ville de Bienne

Rapport de gestion

2021

Rue Centrale 32A
2501 Bienne
032 326 11 81

info.pk-cp@biel-bienne.ch
www.pkbiel-cpbienne.ch



SOMMAIRE

RAPPORT 2021	3
BILAN	6
COMPTE D'EXPLOITATION	7

ANNEXES

1. Bases et organisation	9
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	12
3. Nature de l'application du but	14
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance	15
5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	15
6. Explications relatives aux placements et au résultat net	19
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan / compte d'exploitation	26
8. Demandes de l'autorité de surveillance	27
9. Autres informations relatives à la situation financière	27
10. Événements postérieurs à la date du bilan	27
11. Rapport de l'organe de révision	28

RAPPORT 2021

Comité administratif

Le Comité administratif a siégé trois fois en 2021. Les séances ont eu pour thèmes principaux les comptes annuels 2020, les statuts et les modifications du règlement d'organisation.

La nouvelle responsable du Département du personnel de la Ville de Bienne, Ruth Perracini-Liechti, remplace Nathalie Leschot depuis le 1^{er} septembre 2021. La nouvelle directrice des Transports publics biennois, Christine Maier, remplace Christophe Kneuss depuis le mois de février 2021.

Comité des finances

En 2021, le Comité des finances s'est réuni onze fois. Comme auparavant durant cette période particulière, le souci principal du comité en 2021 était la bonne gestion du portefeuille.

Une fois en possession de l'étude ALM 2020, le Comité des finances a élaboré pour le 1^{er} octobre 2021 une nouvelle proposition pour la stratégie de placement. Le changement principal concerne la nouvelle catégorie «Infrastructures» qui a été intégrée au règlement de placements à cette date.

Par ailleurs, le Comité des finances a élaboré sa nouvelle stratégie d'investissement durable concernant l'ensemble des investissements de la CPBienne.

Assemblée des déléguées et délégués

L'assemblée habituelle du mois de juin a dû malheureusement être annulée en raison de la situation sanitaire. Toutefois, les membres ont été informés par écrit du rapport de gestion 2020 et des nouveaux statuts entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Statuts de la CPBienne

Après l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires, les statuts de la CPBienne ont également été adaptés au 1^{er} janvier 2021. Ils permettent désormais aux personnes assurées dont l'employeur a résilié les rapports de travail après leur 58^e anniversaire de continuer à cotiser à la caisse de pension sur une base volontaire.

Gérance

En 2021, l'équipe de la gérance a notamment mené à bon terme les projets suivants:

- Mise à disposition d'un portail internet pour tous les employeurs
- Mise à disposition d'un portail internet pour les personnes assurées actives
- Développement d'une interface entre la comptabilité et l'administration de la prévoyance
- Remaniement du système de contrôle interne (SCI)

Montants limites / taux d'intérêt

Au 1^{er} janvier 2021, les montants limites LPP n'ont pas été adaptés. Le Conseil fédéral a maintenu le taux d'intérêt minimal s'appliquant à l'épargne LPP à 1,00 %.

Au vu des excellents rendements financiers, le Comité administratif a décidé de fixer le taux d'intérêt de l'épargne de la caisse à 3,00 % pour 2021. Les rentes en cours ne changent pas.

Le taux d'intérêt technique a été abaissé au 31 décembre 2021 de 2,00 % à 1,50 %. Son objectif étant atteint, il n'est plus nécessaire de constituer des provisions techniques.

Durabilité

La CPBienne poursuit sa stratégie relative à l'analyse ESG¹ de son portefeuille et des résultats qu'elle entend atteindre pour la classification de ses placements.

Au 31 décembre 2021, 62,90 % des placements de la CPBienne étaient compatibles avec une évaluation ESG. Globalement, **80,80 %** d'entre eux (75,90 % en 2020) pouvaient être évalués de la manière suivante sur une échelle de 0 à 10 tenant compte de critères de durabilité.

	9 - 10	6 - 8	4 - 6	2 - 4	0 - 2	Pas d'évaluation ESG possible
le plus durable	0.0%	12.9%	57.7%	10.2%	0.1%	19.2%
	0 million	94 millions	419,5 millions	74 millions	0,6 million	139,4 millions
le moins durable						

Quant aux 37,10 % restants, une évaluation selon les critères ESG n'est pas possible. Cette part correspond aux liquidités, aux métaux précieux et à l'immobilier.

Les principes fondamentaux de la durabilité comprennent le maintien d'une protection durable des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale et la sauvegarde des intérêts des générations futures.

Dans l'ensemble de ses activités, la CPBienne vise à conjuguer efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique.

Placements en capital

Rapport de Peter Otto Burkhard, membre du Comité des finances de la CPBienne

L'exercice 2021 restera dans les annales au vu de la situation extraordinaire sur les marchés financiers. Malgré la crise liée au coronavirus, la poursuite de la pandémie et les incertitudes géopolitiques, mais également dopés par l'alimentation en liquidités persistante et extrêmement généreuse des banques centrales, les marchés boursiers n'ont cessé de progresser vers de nouveaux sommets. Leur reprise, qui s'était déjà amorcée l'année précédente, s'est poursuivie durant l'année sous revue.

La faiblesse persistante des taux d'intérêt a tout particulièrement favorisé la valeur des actions et de l'immobilier. Le SMI a atteint un nouveau record passant de 10 740 à 12 970 points au 28 décembre 2021. Les intérêts sur les obligations de la Confédération à dix ans ont augmenté en

¹ ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

2021, passant de -0,52 points de pourcentage au début de l'année à -0,13 points de pourcentage à fin 2021.

La stratégie d'investissement à long terme dans l'immobilier et les actions est restée inchangée. Au cours de l'exercice écoulé, cette stratégie a permis d'obtenir de solides rendements, supérieurs à la moyenne.

Il est prévu de poursuivre à l'avenir également cette stratégie de placement reposant sur une large diversification et un horizon à terme fondé sur des valeurs solides, qui amène stabilité et sécurité à l'institution de prévoyance de la Ville de Bienne. L'approche adoptée consiste à ne pas se laisser influencer par des fluctuations à court terme du marché. En revanche, cela n'exclut pas de protéger les investissements au moyen d'opérations de couverture mûrement réfléchies.

Exercice 2021 - résultat des placements

L'exercice 2021 a été très positif pour la CPBienne, qui a pu atteindre une performance de 12,48 % et même une surperformance de 1,72 % par rapport à l'indice de référence (rendement moyen des caisses de pension suisses > à 1 milliard selon rapport UBS: 8,27 %).

En 2021, la part des actions suisses était de 31,60 %, avec un résultat positif de 21,36 %. La part des actions étrangères s'élevait à 11,60 %, avec un résultat positif de 22,94 %.

La performance des obligations libellées en francs suisses a été de -0,18 % et celle des obligations en devises étrangères de -1,84 %. Le rendement des placements alternatifs (part de 10,60 %) a atteint 10,90 %. Les placements immobiliers (33,60 %) ont réalisé une performance de 8,28 % pour la part suisse contre 13,19 % pour la part étrangère.

Il convient de souligner que sur l'ensemble de l'année, des opérations de couverture périodiques ont été effectuées sur les positions en actions. La partie non couverte en devises étrangères était de 17,62 %.

Situation sur le plan actuariel

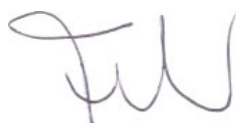
Le degré de couverture de la CPBienne est passé de 109,78 % (2020) à 117,91 % au 31 décembre 2021. La réserve de fluctuation de valeur est passée de CHF 91'920'197 à CHF 174'393'944. De futurs excédents serviront à alimenter la réserve de fluctuation de valeur nécessaire de 20 % des engagements actuariels.

Caisse de pension de la Ville de Bienne
Bienne, mai 2022

Pour le Comité administratif:



Bruno Bianchet
Président



Erich Fehr
Vice-président

Pour la gérance:



Arnaud Cattin
Gérant

BILAN 2021

ACTIF	Annexe Chiffre	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
A Placements	6.8	1'155'928'620	1'041'908'110
Liquidités et marché monétaire		16'796'533	32'051'493
Créances	7.1	1'634'747	1'145'609
Placements chez l'employeur	6.10	231'569	195'062
Obligations en francs suisses		57'756'447	61'520'031
Obligations en devises étrangères		56'804'566	65'053'032
Actions suisses		365'561'663	289'120'291
Actions étrangères		134'054'479	111'074'465
Placements alternatifs		122'558'079	116'004'029
Immeubles en Suisse		347'924'227	328'360'440
Immeubles à l'étranger		40'634'434	37'383'658
Infrastructures		11'971'877	0
B Compte de régularisation actif	7.1	0	26'381
TOTAL ACTIF		1'155'928'620	1'041'934'491
PASSIF	Annexe Chiffre	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
D Engagements		6'948'604	9'119'652
Prestations de libre passage et rentes	7.2	6'799'613	8'774'350
Autres dettes	7.3	148'991	345'302
E Compte de régularisation passif	7.4	293'769	213'280
F Réserves de cotisations d'employeur	6.10	597'308	686'446
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		973'694'996	939'994'916
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	433'656'469	421'394'561
Capital de prévoyance rentiers	5.4	496'980'571	475'910'726
Provisions techniques	5.5	43'057'956	42'689'629
I Réserve de fluctuation de valeur	6.4	174'393'943	91'920'196
J Capital de la fondation, fonds libres / Découvert		0	0
Situation en début de période		0	0
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)		0	0
Situation en fin de période		0	0
TOTAL PASSIF		1'155'928'620	1'041'934'491

Compte d'exploitation, partie 1		Annexe Chiffre	2021 CHF	2020 CHF
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	5.2	38'532'905	37'041'882
	Cotisations des employés		14'679'240	14'466'585
	Cotisations des employeurs		19'938'212	19'709'082
	Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations		-574'408	-1'178'133
	Cotisations supplémentaires des employés - ancien plan		0	7'960
	Primes uniques et rachats		3'291'730	3'127'753
	Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		485'270	34'691
	Subsides du fonds de garantie		187'751	184'531
	Rentes-pont part employeur		525'111	689'414
L	Prestations d'entrée	5.2	19'401'202	22'383'455
	Apports de libre passage		18'476'042	21'289'618
	Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		925'160	1'093'837
K-L	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		57'934'107	59'425'337
M	Prestations réglementaires	5.2 / 5.4	-40'684'130	-42'678'560
	Rentes de vieillesse (inclus rentes-pont)		-29'206'140	-29'619'414
	Rentes de survivants		-6'267'559	-6'396'613
	Rentes d'invalidité		-1'697'276	-1'503'583
	Rentes pour enfants		-250'467	-211'740
	Prestations en capital à la retraite		-3'262'688	-4'909'670
	Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	-37'540
O	Prestations de sortie	5.2	-28'176'220	-35'551'656
	Prestations de libre passage en cas de sortie		-24'527'469	-29'155'503
	Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-2'373'226	-1'531'900
	Transfert capitaux de prév. rentiers en cas de sorties collectives		-39'888	-4'864'253
	Transfert capitaux de prév. supplémentaires en cas de sorties collectives		-1'235'637	0
M-O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-68'860'350	-78'230'216
K-O	TOTAL INTERMÉDIAIRE		-10'926'243	-18'804'879
P/Q	Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-32'585'726	-7'583'164
	Dissolution/Constitution du capital de prév. assurés actifs	5.2	560'263	5'455'709
	Dissolution/Constitution du capital de prévoyance rentiers	5.4	-21'046'392	2'625'631
	Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.5	-368'326	-12'772'380
	Rémunération du capital épargne	5.2	-11'820'410	-4'035'565
	Dissolution/Constitution de réserves de cotisations des employeurs	6.10	89'138	1'143'441
S	Charges d'assurance		-195'768	-197'694
	Cotisations au fonds de garantie		-195'768	-197'694
P-S	Activité d'assurance		-32'781'494	-7'780'858
K-S	RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-43'707'736	-26'585'737

Compte d'exploitation, partie 2		Annexe Chiffre	2021 CHF	2020 CHF
	Report du compte d'exploitation, partie 1		-43'707'736	-26'585'737
T	Résultat net des placements	6.8	126'076'496	45'594'890
	Résultat net Liquidités et marché monétaire		-153'265	401'410
	Résultat net Obligations suisses		-476'485	1'388'778
	Résultat net Obligations en devises étrangères		-618'051	1'786'163
	Résultat net Actions suisses		62'967'252	21'369'203
	Résultat net Actions étrangères		25'434'224	-931'934
	Résultat net Placements alternatifs		14'719'099	10'518'193
	Résultat net Immeubles en Suisse		21'114'082	14'142'302
	Résultat net Immeubles à l'étranger		4'487'505	-73'184
	Résultat net Infrastructures		236'588	0
	Adaptation de la valeur des immeubles		6'290'828	3'914'810
	Charges d'intérêts		-84'384	-50'033
	Frais de gestion de la fortune		-7'840'897	-6'870'817
V	Autres produits		1'069'426	1'086'259
	Produits de prestations fournies		1'068'792	1'085'691
	Produits divers		634	568
X	Frais d'administration		-964'438	-890'674
	Administration générale	7.5	-831'489	-794'073
	Organe de révision / Experts en prévoyance professionnelle		-86'260	-76'804
	Autorité de surveillance		-15'717	-14'890
	Autres frais		-30'972	-4'907
	EXCÉDENT DE PRODUITS (+) / DE CHARGES (-)	6.5		
K-X	AVANT DE FLUCTUATION DE VALEUR		82'473'747	19'204'739
Y	Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-82'473'747	-19'204'739
Z	Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)		0	0

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) est une institution de droit public fondée le 1^{er} janvier 2000 et disposant de sa propre personnalité juridique.

La CPBienne a pour but de gérer la prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et selon ses propres statuts pour les employés de la Ville de Bienne ainsi que d'autres organisations et corporations de droit public ou de droit privé dans la mesure où leurs activités sont d'intérêt public.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0453. En vertu de l'art. 57 LPP, elle est affiliée au fonds de garantie LPP et verse des cotisations.

1.3. Indications sur les actes et règlements

Acte de fondation	13.09.1999
Statuts de l'institution de droit public CPBienne	01.01.2021
Règlement de placements	01.10.2021
Règlement sur les provisions et réserves	12.12.2017
Règlement pour liquidation partielle	04.12.2014
Règlement d'organisation	25.10.2017

1.4. Organe suprême, gérance et droit à la signature

Comité administratif

<i>Représentants des employeurs</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Erich Fehr	Président	Ville de Bienne - Maire	collective
Beat Bommer	Membre	Ville de Bienne	collective
Philipp Kämpfer	Membre	Organisations affiliées	
Nathalie Leschot	Membre	Ville de Bienne (jusqu'au 31.08.2021)	
Sandra Löffel	Membre	Organisations affiliées	
Christine Maier	Membre	Institutions proches de la Ville (dès 10.02.2021)	
Ruth Perracini-Liechti	Membre	Ville de Bienne (dès 01.09.2021)	

<i>Représentants des employés</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Bruno Bianchet	Vice-président	Ville de Bienne	collective
Matthjas Bieri	Membre	Organisations affiliées	
Kurt Chrétien	Membre	Organisations affiliées (jusqu'au 31.12.2021)	
Farah Fasiolo	Membre	Ville de Bienne	
Markus Irniger	Membre	Organisations affiliées	
Pierre Ogi	Membre	Ville de Bienne, rentiers	

Comité des finances

	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Beat Bommer	Président	Membre Comité administratif	collective
Werner Bernhard	Membre	Conseil externe	
Peter O. Burkhard	Membre	Conseil externe	
Farah Fasiolo	Membre	Membre Comité administratif	
Arnaud Cattin	Membre	Gérant	collective

Gérance

	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>
Arnaud Cattin	Gérant	collective
Lotti Brun del Re	Assurés actifs	
Tatjana Medved	Assurés actifs	
Sabina Schultz	Comptabilité	collective
Rut Scirocco	Retraités / assurés actifs	

Signature collective à deux

1.5. Experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance	Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) Rue Centrale 32A 2501 Bienne
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle Partenaire contractuel	Guido Aggeler, expert exécutant Patrick Bonadei, suppléant Swiss Life Pension Services AG, General-Guisan- Quai 40, case postale, 8022 Zurich
Organe de révision	BDO AG, Bienne
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions

1.6. Droit de signature

Droit de signature

La réglementation relative à la signature collective s'applique à la gérance.

1.7. Employeurs affiliés

Conformément à l'art. 1.2. des statuts, la CPBienne peut assurer le personnel d'autres corporations de droit public ou de droit privé pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2021, les collaboratrices et collaborateurs des employeurs énumérés ci-après étaient assurés:

1	Ville de Bienne	39	Schlössli Biel-Bienne AG
2	École de musique de Bienne (*)	40	Filmpodium Biel-Bienne
3	Verein pro Robinsonspielplatz	41	Paroisse év.-réf., La Neuveville
4	Müve Biel-Seeland AG	42	PhotoforumPasquArt
5	Beratungsstelle (*)	43	Fondation Battenberg
6	Seelandheim AG	44	Musikschule Region Gürbental (*)
7	Hospice Le Pré-aux-Boeufs	45	Musikschule Reg. Lengnau-Büren
8	BFB Bildung Formation Biel/Bienne	46	Musikschule Moossee (*)
9	Psychologische Beratungsstelle (*)	47	Musikschule Bipperramt
10	Paroisse générale réformée Bienne	48	Musikschule Huttwil
11	Stiftung Royal Schöni	49	Musikschule Region Jegenstorf
12	Ferienversorgung Madretsch (*)	50	Reg. Musikschule Lyss (*)
13	VESA (*)	51	Swiss Jazz School, Bern
14	Association du parc zoologique	52	Musikschule Region Wohlen
15	Fondation de logements pour pers. âgées	53	Musikschule Köniz
16	Fondation Centre ASI	54	Musikschule Worbental/Kiesent. (*)
17	Fond. Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	55	Musikschule Zollikofen-Bremgarten
18	Fondation Bibliothèque de la Ville	56	Musikschule unt. Worbental (*)
19	Spitex Biel-Bienne Regio	57	Fond. La Grande Maison Corgémont
20	Fondation Charles Neuhaus	58	Association frac
21	Fondation Arboa	59	Musikschule Region Thun
22	Städtebundtheater Biel-SO (*)	60	La Glaneuse
23	Kulturtäter (*)	61	Croix-Rouge Suisse Bienne-Seeland (*)
24	Université populaire Région Bienne-Lyss	62	Fondation Battenberg (AK 15) (*)
25	Ass. Maison de vacances Alpenblick	63	Multimondo
26	Établissement médico-social La Lisière	64	Baugenossenschaft EWO
27	Fondation Dammweg	65	Musikschule Seeland
28	STEP Région Bienne SA	66	Commune Evillard/Macolin
29	Centre Pasqu'Art	67	Pflegewohnung Emmaus GmbH
30	Asile Bienne et région (*)	68	Seelandgas AG
31	CTS-Congrès	69	X-Project
32	Fond. Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	70	SNLB Société de nav. du lac de Bienne
33	Caisse de pension de la Ville de Bienne	71	TBS Tourisme Bienne-Seeland
34	Zentralstelle für Laufbahnberatung (*)	72	Tourisme du lac de Bienne
35	Transports publics biennois	73	La Clairière
36	Centre de formation prof. Bienne Ct.BE (*)	74	Spectacles français
37	Forum du Bilinguisme	75	Jura & Trois-lacs
38	Mon Repos Exploitation SA	76	ESB Energie Service Biel/Bienne

(*) Bénéficiaires de rentes

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Personnes assurées actives

	État au 1.1.2021	Entrées 2021	Sorties 2021	Retraites 2021	État au 31.12.2021	Variation absolue
Employeur	3'662	638	-559	-90	3'651	-11
Ville de Bienne	1'540	267	-240	-34	1'533	-7
Verein pro Robinsonspielplatz	2	0	0	0	2	0
Müve Biel-Seeland AG	27	5	-3	0	29	2
Seelandheim AG	334	52	-59	-10	317	-17
Hospice Le Pré-aux-Boeufs	50	10	-9	-2	49	-1
BFB Bildung Formation Bienne	16	0	0	0	16	0
Paroisse générale réformée Bienne	54	5	-7	-2	50	-4
Fondation Foyer Schöni	40	10	-8	-1	41	1
Association du parc zoologique	1	1	0	0	2	1
Fondation de logements pers. âgées	3	2	-1	0	4	1
Fondation Centre ASI	30	2	-1	0	31	1
Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	44	3	0	-1	46	2
Fondation Bibliothèque de la Ville	25	3	-1	0	27	2
Spitex Biel-Bienne Regio	158	41	-34	-3	162	4
Fondation Charles Neuhaus	18	3	-1	-1	19	1
Association Chinderhus	19	4	-2	0	21	2
Université pop. Région Bienne-Lyss	29	5	-9	-1	24	-5
Ass. Maison de vacances Alpenblick	1	0	0	-1	0	-1
EMS La Lisière	44	8	-2	-2	48	4
Fondation Dammweg	64	22	-20	0	66	2
STEP Région Bienne SA	5	0	0	0	5	0
Centre Pasqu'Art	12	2	-1	0	13	1
Asile Bienne et région	1	0	0	-1	0	-1
CTS	58	15	-17	-4	52	-6
Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	87	31	-28	-2	88	1
CPBienne	5	0	0	0	5	0
Transports publics biennois	233	40	-19	-5	249	16
Forum du Bilinguisme	3	0	0	0	3	0
Mon Repos Exploitation SA	139	29	-25	-5	138	-1
Schlössli Biel-Bienne SA	152	13	-31	-3	131	-21
Filmpodium Biel-Bienne	2	0	0	0	2	0
Paroisse évangélique réformée	4	0	-1	0	3	-1
PhotoforumPasqu'Art	1	1	-1	0	1	0
Fondation Battenberg	101	27	-14	-6	108	7
Musikschule Reg. Lengnau-Büren	36	1	-2	0	35	-1
Musikschule Bipperamt	17	1	0	0	18	1
Musikschule Huttwil	3	1	-1	-1	2	-1
Musikschule Jegenstorf	38	2	-1	0	39	1
Swiss Jazz School, Bern	16	2	0	0	18	2
Musikschule Region Wohlen	38	3	-5	0	36	-2
Muskschule Köniz	72	11	-4	-3	76	4
Musikschule Zollikofen-Bremgarten	39	3	-3	-1	38	-1
Ass. La Grande Maison	8	0	-1	0	7	-1
Association frac	10	3	-3	0	10	0
Musikschule Region Thun	73	6	-4	-1	74	1
Gemeinnützige Gesellschaft Biel	10	4	-1	0	13	3

	État au 1.1.2021	Entrées 2021	Sorties 2021	Retraites 2021	État au 31.12.2021	Variation absolue
Employeur	324	45	-37	-6	326	2
Multimondo	13	5	-3	0	15	2
Baugenossenschaft EWO	2	2	0	0	4	2
Musikschule Seeland	35	7	-5	-1	36	1
Commune Evilard/Macolin	24	3	-3	0	24	0
Pflegewohnung Emmaus GmbH	7	3	0	0	10	3
Seelandgas AG	5	2	-2	0	5	0
X-Project	3	1	-1	0	3	0
SNLB	34	2	-2	0	34	0
Tourisme Bienne-Seeland	9	1	-1	0	9	0
Tourisme lac de Bienne	1	0	0	-1	0	-1
La Clairière	4	2	-1	-1	4	0
Spectacles français	6	3	-3	0	6	0
Jura & Trois-Lacs	8	1	0	0	9	1
ESB Energie Service Biel/Bienne	173	13	-16	-3	167	-6
Total	3'986	683	-596	-96	3'977	-9

Assurés actifs - structure de l'effectif	Hommes 31.12.21	Femmes 31.12.21	Total 31.12.21	Total 31.12.20	Variation absolue
Actifs, primauté des cotisations	1'567	2'410	3'977	3'985	-8
Actifs, primauté des prestations	0	0	0	1	-1
Total	1'567	2'410	3'977	3'986	-9

2.2. Bénéficiaires de rentes

	Hommes	Femmes	Total	Total	Variation	
	01.01.22	01.01.22	01.01.22	01.01.21	absolue	en %
Rentes	832	1'305	2'137	2'089	48	2.30
Rentiers retraités	717	907	1'624	1'588	36	2.27
Rentiers invalides	41	70	111	104	7	6.73
Rentiers conjoints/partenaires	46	302	348	342	6	1.75
Rentiers orphelins/enfants	28	26	54	55	-1	-1.82

3. Nature de l'application du but

3.1. Explications des plans de prévoyance

La CPBienne est une caisse dite «enveloppante» régie par le principe d'imputation. Elle compare ainsi ses prestations réglementaires avec les prestations minimales selon LPP et paie le montant le plus élevé. Le modèle de prévoyance «enveloppant» et ses concepts de base se conforment le plus étroitement possible au modèle LPP.

Le plan principal de la CPBienne est géré selon le régime de la primauté des cotisations. Le seuil d'entrée peut être fixé par l'employeur de manière à ce qu'il soit inférieur à celui prévu par la LPP. Au 31 décembre 2021, il ne restait plus aucun assuré actif sous le régime de la primauté des prestations. La dernière personne concernée a pris sa retraite au 1^{er} décembre 2021.

Dans le plan en primauté des cotisations, le système des bonifications est échelonné selon les catégories d'âge. Les employeurs affiliés à ce plan peuvent choisir la répartition des cotisations entre l'employeur et les employés. L'employeur doit prendre au minimum 50 % de la cotisation totale à sa charge. Le mode de répartition des contributions est fixé dans le contrat d'affiliation. La rente d'invalidité s'élève à 60 % du salaire assuré, resp. 50 % pour les plans sans déduction de coordination, et la rente de conjoint à 70 % de la rente de vieillesse ou d'invalidité.

L'âge d'entrée est fixé à 18 ans pour l'assurance risques et 22 ans pour l'assurance retraite. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 60 ans. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans avec possibilité de report en cas de prolongation des rapports de travail.

La CPBienne ne fournit aucune prestation extra-réglementaire. Dans le cadre de ses statuts, elle octroie des rentes de vieillesse, des rentes d'invalidité et des rentes pour survivants (aux conjoints, aux époux divorcés, aux partenaires, aux orphelins et aux autres survivants).

3.2. Financement, méthode de financement

La CPBienne est une caisse autonome, ce qui signifie qu'elle couvre elle-même tous les risques actuariels.

L'assurance-épargne est financée individuellement, c'est-à-dire que les contributions d'épargne sont comptabilisées directement dans l'avoir de vieillesse des assurés concernés.

L'assurance de risques est financée collectivement par une contribution prélevée en tant que taux uniforme indépendamment de l'âge de l'assuré. Ce taux uniforme est fixé conformément à des critères actuariels.

3.3. Indexation des rentes à l'évolution des prix

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur n'ayant pas été atteint au 31 décembre 2020, le Comité administratif a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours durant l'année 2021.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation suivent les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la LPP et répond aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Ils répondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et de la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou réelles sont comptabilisées à la date du bilan.

Obligations, actions et placements alternatifs	Selon la valeur du cours à la date du bilan
Parts dans fondations de placement	Selon la valeur du cours à la date du bilan
Propres immeubles et biens-fonds	Valeur de rendement selon la méthode DCF ou avec taux de capitalisation entre 6,55 % et 7,70 %
Autres actifs/passifs	À la valeur nominale

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la CPBienne assume seule les risques vieillesse, décès et invalidité. La Caisse de pension de la Ville de Bienne est une institution de droit public. Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne supporte des risques techniques, elle doit avoir des provisions en conséquence (p. ex. provisions pour longévité, provisions pour variations de risques techniques). Le montant de ces provisions est déterminé annuellement par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

5.2. Évolution et rémunération du capital de couverture et du capital-épargne des personnes assurées actives

Primauté des prestations	31.12.2021	31.12.2020
État du capital de couverture au 1.1.	1'300'362	5'256'465
Cotisations d'épargne des employeurs	13'602	37'224
Cotisations d'épargne des employés	8'737	23'910
Contributions supplémentaires des employés	0	7'960
Constitution/Dissolution selon bilan technique	-1'322'701	-4'025'197
État du capital de couverture au 31.12.	0	1'300'362
Taux intérêt technique capital couverture, assurés actifs	1.50%	2.00%
Primauté des cotisations	31.12.2021	31.12.2020
État du capital de prévoyance au 1.1.	420'094'199	417'520'653
Cotisations d'épargne des employés	13'273'792	13'051'351
Cotisations d'épargne des employeur	17'962'010	17'715'684
Primes uniques et rachats	3'291'730	3'127'753
Apports de libre passage à l'entrée	18'018'684	21'250'145
Prestations d'entrée après changement employeur/plan	1'853'994	800'868
Remboursement de versements EPL/divorce	925'160	1'093'837
Prestations de libre passage en cas de sortie	-24'525'733	-29'151'355
Prestations de sortie après changement employeur/plan	-1'853'994	-800'868
Versements anticipés propriété du logement EPL /divorce	-2'373'226	-1'531'900
Prestations en capital à la retraite	-3'262'688	-4'909'670
Dissolution retraite/décès/AI	-21'547'554	-22'137'555
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-20'315	29'692
Rémunération du capital de prévoyance	11'820'410	4'035'565
État du capital de prévoyance au 31.12.	433'656'469	420'094'199
Taux intérêt ordinaire capital prévoyance, assurés actifs	3.00%	1.00%

5.3. Somme de l'avoir de vieillesse selon LPP

	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte témoin)	231'791'187	230'966'372
Taux d'intérêt minimal LPP (fixé par le Conseil fédéral)	1.00%	1.00%

5.4. Évolution du capital de couverture des bénéficiaires de rentes

	31.12.2021	31.12.2020
État du capital de couverture au 1.1.	475'910'726	478'605'521
Rentes de vieillesse	-28'318'800	-28'453'020
Rentes-pont	-887'340	-1'166'394
Rentes-pont part employeur	525'111	689'414
Rentes d'invalidité	-1'697'276	-1'503'583
Rentes de survivants	-6'307'343	-6'435'040
Rentes pour enfants	-210'682	-173'313
Passage d'assurés actifs à bénéficiaires de rentes	26'618'457	24'106'099
Report du fonds pour risques	3'387'934	3'351'744
Reprise de rentes de vieillesse et rentes d'invalidité	457'357	39'473
Dissolution des cas d'invalidité en suspens	0	56'135
Dissolution des cas d'invalidité - remboursement partie active	-39'888	-87'400
Dissolution des cas de divorce	0	-37'900
Dissolution Liquidation partielle	0	-4'864'253
Constitution / Dissolution selon bilan technique	27'542'317	11'783'243
État du capital de couverture au 31.12.	496'980'571	475'910'726
Taux d'intérêt ord. capital de couverture benef. de rentes	1.50%	2.00%

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	31.12.2021	31.12.2020
Provision pour renforcement des bases techniques	2'414'066	11'930'277
Provision pour adaptation du taux de conversion	28'510'060	8'674'718
Provision pour adaptation des rentes	261'133	261'133
Provision pour adaptation du taux technique	0	8'340'977
Provision pour fluctuations sur risques	11'872'697	13'482'525
Total des provisions techniques	43'057'955	42'689'630

Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne supporte des risques techniques, elle doit avoir des provisions en conséquence (p. ex. provisions pour longévité, provisions pour variations de risques techniques). Le montant de ces provisions est déterminé annuellement par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle. Il convient de tenir compte du principe de la constance. Les provisions sont régies par le Règlement sur les provisions et réserves.

Provision pour renforcement des bases techniques

La provision technique concernant la longévité des assurés est suffisamment alimentée. La provision pour renforcement des bases techniques correspond à 0,5 % de la valeur actuelle des prestations acquises pour les assurés actifs et du capital de couverture des rentiers, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par la caisse de pension.

Provision pour adaptation du taux de conversion

La provision pour l'adaptation du taux de conversion est calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 60 ans. Elle correspond à la différence (escomptée au taux d'intérêt technique) entre l'avoir de vieillesse projeté à l'âge ordinaire de la retraite et le capital de couverture nécessaire au versement des rentes à la même date, ce capital étant calculé de manière actuarielle. Cette provision pour le taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Provision pour adaptation des rentes

Si le Comité administratif décide d'adapter les rentes en cours au renchérissement, ou d'accorder un versement unique aux bénéficiaires de rentes, il convient de constituer une provision correspondante. Le montant de cette provision doit correspondre au capital de couverture nécessaire pour le financement de l'adaptation au renchérissement décidée, resp. du versement unique. Ce fonds n'est pour l'instant plus alimenté.

Provision pour fluctuations sur risques

Les risques décès et invalidité font généralement l'objet de fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut mettre en péril les finances de l'institution de prévoyance. Afin de pouvoir faire face à de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante, sous forme d'un fonds pour fluctuations sur risques, est constituée. Cette provision est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle selon la méthode collective.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases statutaires ainsi que les calculs relatifs au bilan technique se fondent, depuis le 31 décembre 2021, sur les bases techniques LPP2020. À cet égard, il s'agit de bases qui sont considérées comme parfaitement appropriées aux calculs actuariels des institutions de prévoyance autonomes et, partant, qui sont également fréquemment appliquées dans ce domaine.

Les taux de probabilité relatifs au mariage, à l'âge des conjoints, au nombre et à l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode collective. Au lieu d'enregistrer de manière détaillée la situation de famille individuelle pour chaque assuré, on calcule en recourant aux valeurs empiriques des bases techniques LPP2020. Le taux d'intérêt technique est un paramètre crucial qui permet d'établir le constat sur les engagements actuariels qu'il y a lieu de choisir en relation avec les hypothèses sur l'évolution des revenus des capitaux à long terme. Les taux de conversion des rentes se calculent selon les principes actuariels. Ce faisant, on applique au 31 décembre 2021 les bases actuarielles LPP2020 (LPP 2015 l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 1,5 % (2,0 % l'année précédente).

5.7. Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les calculs techniques actuariels sont effectués chaque année. L'expert les a effectués au 31 décembre 2021. Il avait basé son expertise actuarielle réalisée le 31 décembre 2020 sur la LPP2015 et les TP2015 avec un taux d'intérêt technique de 2,0 %.

Sur la base de son évaluation de la situation financière de la caisse de pension au 31 décembre 2020, l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est en mesure de confirmer qu'à cette date,

- la caisse est à même de remplir ses obligations, conformément à l'art. 52e, al. 1, let. a, LPP;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales en vigueur (art. 52e, al. 1, let. b, LPP);
- les principes démographiques utilisés sont adéquats;
- les mesures déployées pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

En revanche, il ne peut pas affirmer que

- le taux d'intérêt technique est adéquat. Des mesures ont été prises à la suite de la constitution d'une provision pour adaptation du taux technique et de la réduction prévue du taux d'intérêt technique de 2,0 % à 1,5 %.

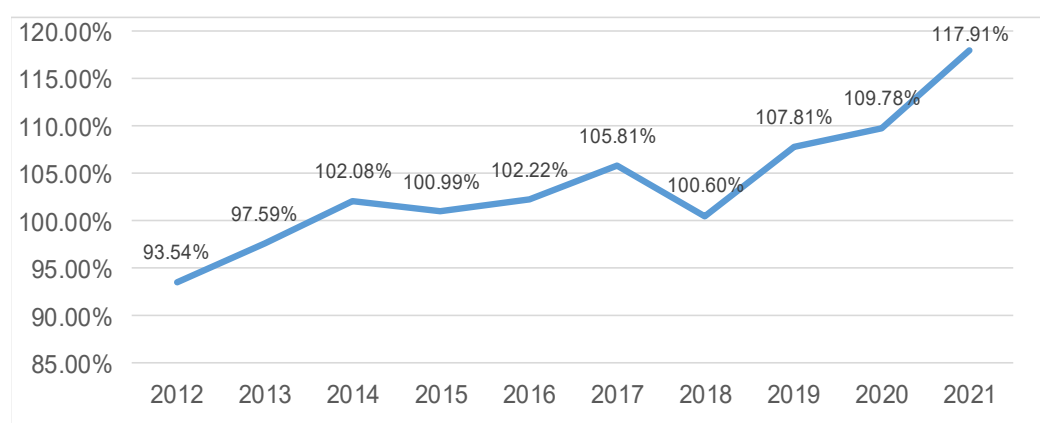
5.8. Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'année sous revue, les bases de la LPP2020 ont été appliquées (LPP2015 l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 1,5 % contre 2,0 % l'année précédente.

5.9. Degré de couverture selon art. 44 OPP 2

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs (somme du bilan)	1'155'928'620	1'041'934'491
Engagements	-6'948'604	-9'119'652
Compte de régularisation passif	-293'769	-213'280
Réserve de cotisations des employeurs	-597'308	-686'446
Fortune de prévoyance nette (Fp)	1'148'088'939	1'031'915'113
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	973'694'995	939'994'916
Degré de couverture (Fp en % des Cp)	117.91%	109.78%

Ci-après l'évolution du degré de couverture de la CPBienne durant les dix dernières années:



6. Explications relatives aux placements et au résultat net

6.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placements

En sa qualité d'organe suprême, le Comité administratif assume la responsabilité du placement de la fortune. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les principes, les directives, les devoirs et les compétences dans le règlement de placements du 1^{er} octobre 2021. Le Comité des finances est une commission instituée par le Comité administratif. Il est composé d'au moins deux membres du Comité administratif, du gérant ou de la gérante de la CPBienne, et éventuellement d'autres personnes possédant les compétences professionnelles nécessaires. Les membres sont nommés par le Comité administratif. Le Comité des finances est responsable du respect des directives de placements fixées par le Comité administratif.

Les placements financiers sont déposés auprès des institutions suivantes:

Dépositaire	UBS Switzerland AG, Zurich
Global Custodian	UBS Switzerland AG (soumis à la surveillance de la FINMA) Compte-rendu au Comité des finances et au Comité administratif
Comptes bancaires	Banque cantonale bernoise, Berne Banque Raiffeisen lac de Bienne, Bienne PostFinance S.A., Berne
Gestionnaires de fortune	Gérance part le Comité des finances de la CPBienne à travers différents placements collectifs, fonds de placements et de ses propres immeubles, Bienne MIC Invest AG, Pfäffikon

MIC Invest AG

La société MIC Invest AG est membre de l'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG) et détient une autorisation définitive de la CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle) pour exercer la gestion de fortune dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Dans le cadre de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), la CPBienne a exercé son droit de vote aux assemblées générales des sociétés suisses dans lesquelles elle détient directement des actions (mandat MIC Invest AG, dépôt UBS), et a accepté les propositions soumises au vote de ces sociétés.

6.2. Respect des dispositions en matière de loyauté / rétrocessions

Les dispositions sur la loyauté exigée lors de la première révision de la LPP pour les personnes chargées de gérer le placement de la fortune d'une institution de prévoyance sont respectées à la CPBienne. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2021.

Exercice des droits d'actionnaire

La fondation a exercé son droit de vote conformément à la législation (ORAb) et au Règlement de placements. Les assurés peuvent demander en tout temps à la gérance la vue d'ensemble des droits de vote exercés en 2021.

6.3. Utilisation des extensions avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 4, OPP 2)

Les directives de placements amènent à ce que les limites de placements suivantes selon OPP 2 doivent être étendues:

Total des devises étrangères (art. 55 OPP 2)

Taux maximal de 30 %

Selon stratégie de placement: 50 %

Total des immeubles (art. 55 OPP 2)

Taux maximal de 30 %

Selon stratégie de placement: 38 %

Dans la mesure de sa capacité de risque (et particulièrement tenant compte de la structure des engagements), la CPBienne poursuit une stratégie de placement qui permet d'optimiser le potentiel de rendement des différents marchés de placements. Le Comité administratif désire ainsi profiter des possibilités que peuvent offrir les marchés de placements, afin d'obtenir, par une diversification ciblée entre les divers segments de placements, une relation rendement/risque optimale.

Par l'intermédiaire d'une multiple diversification internationale d'obligations, d'actions, de placements immobiliers et de placements alternatifs, le Comité administratif désire atteindre une amélioration supplémentaire de la situation rendement/risque. Les limites maximales prévoient la possibilité que les placements en devises étrangères puissent atteindre jusqu'à 50 % de la fortune. De fait, l'engagement maximal réel en devises étrangères est généralement inférieur à 30 %.

En outre, et dans le but de limiter les fortes variations de rendement, le Comité administratif autorise que des placements immobiliers soient effectués, en Suisse et à l'étranger, au-delà de la limite de 30 % fixée par l'OPP 2, mais au plus jusqu'à 38 % de la fortune.

6.4. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La constitution de réserves de fluctuation de valeur doit assurer que

- les baisses de cours sur les placements volatils tels qu'actions, obligations en devises étrangères ou francs suisses, valeurs immobilières directes ou indirectes, puissent être absorbées au plan comptable;
- les intérêts des employés et employeurs restant en cas de liquidation partielle (p. ex. lors d'une sortie d'une institution affiliée) soient protégés;
- les corrections de valeur et constitutions de réserves nécessaires soient opérées de manière à ce que la capacité de risque selon la politique de placements corresponde à la stratégie de placements à long terme choisie.

Réserve de fluctuation de valeur visée (méthode dite économique-financière)

La stratégie de placements vise une réserve de fluctuation de valeur de l'ordre de 20 % des engagements actuariels. Lorsque ce niveau est atteint, la rémunération des engagements peut être effectuée avec un taux d'intérêt de 2.0 % par année avec une probabilité de 97,5 % (niveau de sécurité). Il demeure donc un risque résiduel de 2,5 % de probabilité que cette réserve de fluctuation de valeur ne soit pas suffisante.

	31.12.2021	31.12.2020
BT (capital de prévoyance/provisions techniques)	973'694'995	939'994'916
Total de la valeur servant au calcul (engagements)	973'694'995	939'994'916
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	174'393'944	91'920'197
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	194'738'999	187'998'983
Insuffisance de réserve	-20'345'055	-96'078'786
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	91'920'197	72'715'458
Constitution (+) / Dissolution (-)	82'473'747	19'204'739
État de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	174'393'944	91'920'197

6.5. Présentation des placements par catégorie et politique de placement

en TCHF	31. Déc. 2021		31. Déc. 2020		Stratégie 2021	Limites		OPP2 Max.
						Min.	Max.	
Liquidités et marché monétaire	16'802	1.5%	32'052	3.1%	3%	0%	10%	100%
Liquidités opérationnelles	6'287	0.5%	6'239	0.6%				
Liquidités stratégiques en CHF	9'852	0.9%	22'696	2.2%				
Liquidités stratégiques dev.étrangères	663	0.1%	3'117	0.3%				
Obligations	114'561	9.9%	126'573	12.1%	14%	10%	38%	100%
Hypothèques en CHF (indirectes)	0	0.0%	0	0.0%	0%	0%	5%	
Obligations en CHF	57'756	5.0%	61'520	5.9%	7%	5%	18%	
Obligations en devises étrangères	56'805	4.9%	65'053	6.2%	7%	5%	15%	
Actions	499'616	43.2%	400'194	38.4%	37%	20%	50%	50%
Actions suisses	365'562	31.6%	289'120	27.7%	23%	15%	35%	
Actions étrangères	134'054	11.6%	111'074	10.7%	14%	5%	15%	
Placements alternatifs	122'558	10.6%	116'004	11.1%	10%	2%	15%	
Immeubles	388'559	33.6%	365'743	35.1%	31%	15%	38%	30%
Immeubles en Suisse	347'925	30.1%	328'360	31.5%	27%	15%	38%	
Immeubles à l'étranger	40'634	3.5%	37'383	3.6%	4%	0%	10%	
Infrastructures	11'972	1.0%	0	0.0%	5%	0%	10%	10%
Placements chez l'employeur	232	0.0%	195	0.0%				5%
Placements chez l'employeur	232	0.0%	195	0.0%				
Actifs transitoires / Créances	1'629	0.1%	1'172	0.1%				
Actifs transitoires / Créances	1'629	0.1%	1'172	0.1%				
Total actif	1'155'929	100.0%	1'041'933	100.0%	100%			
Total des devises étrangères	254'487	22.02%	248'515	23.85%	35%	12%	50%	30%
dont couvertes contre le risque	50'835	4.40%	50'792	4.87%				
Devises étrangères sans couverture	203'652	17.62%	197'722	18.98%				
Couverture de changes	0	0.00%	6'590	0.63%				
Devises étrangères non couvertes	203'652	17.62%	191'133	18.34%				

Les limites d'investissement ont été respectées, à l'exception suivante :

Dans la catégorie obligations en devises étrangères, la limite n'a pas été atteinte pour 0.1% en raison de l'évolution positive du marché à la date de clôture du 31.12.2021.

6.6. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) / engagements de capital ouverts

Opérations de change à terme

Au 31.12.2021, il n'y avait aucune opération à terme sur devises en suspens pour couvrir le risque de change par rapport au franc suisse.

31.12.2021	Valeur du contrat en devise étrangère	Valeur du contrat à la clôture en CHF	Valeur du contrat à la date du bilan en CHF	Valeur de rempl. positive (+) / négative (-) en CHF
EUR	-	-	-	-
USD	-	-	-	-
Total		-	-	-

31.12.2020	Valeur du contrat en devise étrangère	Valeur du contrat à la clôture en CHF	Valeur du contrat à la date du bilan en CHF	Valeur de rempl. positive (+) / négative (-) en CHF
EUR	1'641'000	1'777'400	1'774'806	2'594
USD	5'606'360	4'835'010	4'814'973	20'037
Total		6'612'410	6'589'779	22'631

Options / Contrats à terme	31.12.2021	31.12.2020
<i>Options Put SMI</i>	CHF	CHF
1000 contrats, volume de contrat 10, Echéance 21.01.2022, Valeur du marché au 31.12.	164'000	158'000
<i>Options Call SMI</i>		
Valeur du marché au 31.12.	keine	-2'246'000
Contrats à terme		
40 Contrats, volume de contrat 10 Echéance 18.03.22, Valeur de marché au 31.12.	0	keine

Les contrats à terme sont décomptés quotidiennement. De ce fait, il n'affichent aucune valeur de marché à la date du bilan.

Les dérivés diminuant les engagements ont été couverts à tout moment par les investissements sous-jacents correspondants, tandis que les dérivés augmentant les engagements ont été couverts par les investissements existants ou les liquidités.

Engagements de capitaux ouverts (p. ex. placements en private equity)

Définition	Catégorie	Total engagement	Ouvert au 31.12.2021
Swisscanto PE CH Growth	Alternatif	CHF 10 Mio.	CHF 4.95 Mio.
CSA Energie-Infrastruktur	Infrastructure	CHF 20 Mio.	CHF 18.80 Mio.
Reichmuth Infrastruktur II KmGK	Infrastructure	CHF 11 Mio.	CHF 4.36 Mio.
Partners Group Direct Infr. 2020	Infrastructure	EUR 10 Mio.	EUR 8.19 Mio.
Realstone Invest. Foundation	Immobilier	CHF 5 Mio.	CHF 5 Mio.

Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sur le principe, il n'y a pas eu de prêt temporaire de positions-titres (securities lending).

6.8. Explications du résultat net des placements et des frais de gestion de la fortune

	2021	2020		
Résultat net Liquidités et marché monétaire	-135'045	401'410		
Revenus d'intérêts Argent au jour le jour / Marché monétaire	-46'733	467'993		
Résultat en devises	-36'078	-15'322		
Intérêt créditeur négatif	-52'234	-51'261		
Résultat net Obligations en francs suisses	-476'485	1'388'778		
Produits Obligations en francs suisses	806'233	597'602		
Gain de cours Obligations en francs suisses	-1'282'717	791'176		
Résultat net Obligations en devises étrangères	-618'051	1'786'163		
Produits Obligations en devises étrangères	264'549	613'286		
Gain de cours Obligations en devises étrangères	-882'600	1'172'877		
Résultat net Actions suisses	62'967'252	21'369'203		
Produits Actions suisses	3'817'183	4'176'046		
Gain de cours Actions suisses	59'150'069	17'193'157		
Résultat net Actions étrangères	25'434'224	-931'934		
Produits Actions étrangères	868'109	1'087'371		
Gains de cours Actions étrangères	24'566'115	-2'019'305		
Résultat net Placements alternatifs	14'719'099	10'518'193		
Produits Placements alternatifs	6'486'359	3'307'030		
Gains de cours Placements alternatifs	8'232'740	7'211'163		
Résultat net Immeubles en Suisse	21'114'081	14'142'302		
Produits Immeubles directs en Suisse	1'730'801	1'675'362		
Revenus Parts d'immeubles en Suisse	7'167'700	6'370'921		
Gain de cours Immeubles/parts d'imm. en Suisse	12'215'581	6'096'018		
Résultat net Immeubles à l'étranger	4'487'505	-73'184		
Produits Parts d'immeubles à l'étranger	1'236'729	996'527		
Gains de cours Parts d'immeubles à l'étranger	3'250'776	-1'069'711		
Résultat net Infrastructures	236'588	0		
Produits Parts infrastructures	122'722	0		
Gains de cours Parts infrastructures	113'865	0		
Adaptation de la valeur des immeubles	6'290'828	3'914'810		
Charges d'intérêts sur prestations de libre passage	-84'384	-50'033		
Frais de gestion de la fortune	-7'859'117	-6'870'817		
Résultat net des placements	126'076'496	45'594'891		
Taux de transparence et aperçu des frais de gestion de la fortune	2021	2020		
Placements transparents / Taux de transparence des frais	1'155'928'620	100%	1'041'908'111	100%
Placements non transparents / Taux de transparence des frais	0	0.0%	0	0.0%
Total des placements transparents au 31.12.	1'155'928'620	100%	1'041'908'111	100%
Frais de gestion de la fortune / en % des placements transparents en termes de frais	7'859'117	0.68%	6'870'817	0.66%
Coûts directs comptabilisés honoraires gestion, hors conseil	623'896		721'088	
Courtages, coûts de dépôt et de transaction	38'348		139'281	
Coûts directs comptabilisés pour la gestion imm. (incl. rétrocession)	147'195		143'492	
Impôt sur les gains immobiliers	0		0	
Charges directes de gestion de fortune	809'439	0.07%	1'003'861	0.10%
Frais de gestion de fortune des placements collectifs (TER)	7'049'678	0.61%	5'866'957	0.56%
Placements non transparent de l'exercice (selon art. 48a, al. 3, OPP 2)	0		0	

La CP Bienne a reçu la confirmation écrite de ses partenaires commerciaux que ceux-ci n'ont pas reçu de rétrocessions (kick-backs, provisions, etc.) et, le cas échéant, n'en ont pas versées à la CPBienne.

6.9. Performance des placements

	31.12.2021	31.12.2020
Somme des actifs au 1.1.	1'041'934'492	1'012'876'341
Somme des actifs au 31.12.	1'155'928'620	1'041'934'492
État moyen (non pondéré)	1'098'931'556	1'027'405'417
Résultat net des placements	126'076'496	45'594'891
Performance de la fortune globale (non pondérée)	11.47%	4.44%
Performance de la CPBienne (reporting)	12.48%	4.35%
Référence	10.75%	4.01%
Écart	1.73%	0.34%
Valeur de rendement des immeubles locatifs/commerciaux	31.12.2021	31.12.2020
Immeuble locatif rue du Faucon 35	26'600'000	26'600'000
Immeuble locatif Fuchsenried 17/25	17'800'000	12'753'922
Immeuble locatif chemin des Grillons 23	4'217'000	4'217'000
Immeuble locatif rue Arrière 25 a, b	5'184'000	5'184'000
Immeuble commercial rue Neuve 28	4'289'429	4'169'975
Immeuble commercial rue du Rüschi 14	6'108'244	5'887'368
Droit de superficie EWO	1'293'000	388'580
Immeubles locatifs / commerciaux directs	65'491'673	59'200'845
Revenus locatifs	2'726'747	2'615'433
Charges immobilières	-995'946	-940'071
Total intermédiaire	1'730'801	1'675'362
Impôt sur les gains immobiliers	0	0
Évaluation des immeubles	6'290'828	3'914'810
Produit net		
Immeubles locatifs / commerciaux directs	8'021'628	5'590'172
Performance avant adaptation de la valeur	2.64%	2.83%
Performance avec adaptation de la valeur	12.25%	9.44%

6.10. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Compte courant chez l'employeur	31.12.2021	31.12.2020
Cotisations des employés/employeurs dues	231'569	195'062
État au 31.12.	231'569	195'062

Les cotisations 2021 dues ont été réglées en janvier 2022.

Évolution des réserves de cotisations des employeurs	31.12.2021	31.12.2020
État au 1.1.	686'445	1'829'887
Prélèvement sur les réserves	-574'408	-1'178'133
Attributions aux réserves	485'270	34'691
État au 31.12.	597'307	686'445
Intérêts	0.00%	0.00%

Selon décision du Comité administratif, aucun intérêt n'a été attribué sur les réserves de cotisations des employeurs en 2021.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan / compte d'exploitation

7.1. Compte de régularisation actif / créances

	31.12.2021	31.12.2020
Créance débiteur Intendance des impôts	1'629'196	1'097'011
Actif transitoire / débiteur / gérance	0	74'979
Total Compte de régularisation actif / Créances	1'629'196	1'171'990

7.2. Prestations de libre passage et rentes

	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs personnes sorties et rentiers / PLP en suspens	6'799'613	8'774'350
Total Prestations de libre passage et rentes	6'799'613	8'774'350

7.3. Autres dettes

	31.12.2021	31.12.2020
Factures	140'975	332'139
CC Fonds de garantie LPP	8'017	13'163
Total Autres dettes	148'991	345'302

7.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2021	31.12.2020
Passif transitoire (titres)	39'300	31'225
Solde comptes loyers	254'469	182'055
Total Compte de régularisation passif	293'769	213'280

7.5. Compte d'exploitation – administration générale

	31.12.2021	31.12.2020
Frais de personnel	521'901	520'316
Organes	41'348	42'783
Charges administratives	121'077	139'848
Informatique, amortissements inclus	128'854	91'126
Autres honoraires	18'309	0
Total Compte d'exploitation - administration générale	831'489	794'073

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidation partielle au 31.12.2020

Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland a quitté la CPBienne au 31 décembre 2020. La sortie de l'effectif remplit les conditions du règlement de liquidation partielle. L'intégralité des prestations de sorties et des capitaux retraite ont été versés à la fin de l'année 2020 en faveur de la nouvelle caisse de pension. La part correspondante des provisions techniques et les réserves de fluctuation de valeur ont été comptabilisées au titre de l'exercice 2021.

9.2. Mise en gage d'actifs

Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne n'honore pas ses engagements découlant d'opérations commerciales à l'égard d'UBS, cette dernière obtient un droit de gage sur toutes les valeurs patrimoniales déposées actuellement ou à l'avenir chez UBS ou chez des tiers en son nom.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité administratif de la Caisse de pension de la Ville de Bienne, Bienne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 6 à 27 du rapport annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Comité administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux status et aux règlements, incombe au Comité administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité administratif désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité administratif répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Dans la catégorie obligations en devises étrangères, la limite n'a pas été respectée à la date de clôture (voir explication à la section 6.5. dans l'annexe aux comptes annuels).

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception des faits exposés dans le paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Bienne, le 4 mai 2022

BDO SA

Thomas De Micheli

Expert-réviseur agréé

Christoph Fink

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé